

Arras, le 3 octobre 2018

Faux sites administratifs : attention aux arnaques !

Des sites commerciaux proposent d'effectuer, moyennant rémunération, certaines démarches administratives courantes telles une demande d'extrait de naissance, d'extrait de casier judiciaire, de changement d'adresse, d'inscription sur les listes électorales... Or, l'obtention de ces documents est généralement proposée gratuitement sur les sites officiels de l'administration.

C'est pourquoi la Direction de la protection des populations (DDPP) du Pas-de-Calais met en garde contre ces arnaques et donne les conseils suivants pour les repérer et les éviter:

- **Consulter toujours en premier lieu le portail de l'administration www.service-public.fr** qui recense tous les sites officiels en fonction des documents recherchés et informe du caractère payant ou non de la prestation ;
- **Lire les mentions légales** du site pour identifier sa nature et son exploitant. En effet, un site en «.fr» ne garantit pas obligatoirement le caractère officiel du site et que la société qui l'exploite est établie en France. Se méfier si l'exploitant est situé à l'étranger ;
- **Ne pas se laisser abuser par les sites prenant l'apparence d'un site officiel** en recourant à des artifices tels que l'usage du bleu-blanc-rouge, du drapeau tricolore, de la Marianne, de la référence à des ministères... L'arrivée en tête des moteurs de recherche n'est pas non plus un gage de site officiel. Certains sites marchands spécialisés dans les documents administratifs achètent en effet des mots clés qui permettent d'arriver en tête des résultats de recherche. Il s'agit dans ce cas de référencement commercial. Inversement, les sites officiels ne sont pas toujours référencés.

Plus de renseignements à partir du lien : <https://www.economie.gouv.fr/.../faux-sites-administratifs-attention-aux-arnaques>

A qui s'adresser en cas d'arnaque ?

Contactez la Direction Départementale de la Protection des Populations du Pas-de-Calais :

- **Antenne d'Arras** (rue Ferdinand Buisson- BP 40019 - 62022 Arras Cedex) : permanence téléphonique et d'accueil chaque lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 12 heures (03.21.21.26.42)
- **Antenne de Boulogne-sur-Mer** (Bâtiment administratif - 15 rue Huret Lagache - 62200 Boulogne-sur-Mer) : permanence téléphonique et d'accueil le jeudi matin de 9h à 12h (03.21.10.24.10).